



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la  
salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert ce 3 février 2025 à 19 h.

Sont présents :                    Monsieur Pierre Dolbec, maire  
    monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
    monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
    madame Nathalie Laprade, conseillère  
    madame Josée Lampron, conseillère  
    monsieur Martin Chabot, conseiller

Est absents :                    Monsieur Raynald Houde, conseiller

Formant quorum sous la présidence de monsieur Pierre Dolbec, maire

Sont aussi présents :            Monsieur Martin Careau, directeur général  
    Madame Mélanie Côté, assistante-greffière  
    Madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme

**ORDRE DU JOUR**

1.            **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**
2.            **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3.            **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1          Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025
4.            **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1          Dépôt d'un procès-verbal de correction : Règlement numéro 1679-2025
  - 4.2          Adoption du Règlement numéro 1681-2025 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux
  - 4.3          Avis de motion et dépôt du projet de règlement sur l'exercice du droit de préemption d'immeubles sur le territoire
  - 4.4          Amendement de la résolution numéro 405-2023 : Autorisation de signature d'une entente pour les travaux préparatoires liés à la reconstruction du pont P-06085
  - 4.5          Paiement de la quote-part 2025 : Transport adapté
  - 4.6          Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 860 000 \$
  - 4.7          Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour la gestion de la Mutuelle de prévention
  - 4.8          Autorisation de report de vacances annuelles de l'année 2024 de quelques employés
  - 4.9          Signature d'un amendement au contrat de travail des directeurs de service : Nomination d'un nouveau directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire
  - 4.10        Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel
  - 4.11        Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - Entérinement
  - 4.12        Service sports, loisirs, culture et vie communautaire : Mouvement de personnel - Entérinement
  - 4.13        Administration : Mouvement de personnel
  - 4.14        Entente de principe : Contrat de travail des employés cols blancs 2024-2028
  - 4.15        Formation d'un comité : Négociation du contrat de travail des directeurs de service
  - 4.16        Dépôt de la liste des chèques et dépôts



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

- 4.17 Dépôt de la liste des engagements financiers
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
- 5.1 Demande de dérogation mineure : 18, rue du Jardin
- 5.2 Programme Oasis : Élaboration d'un plan directeur de verdissement municipal en contexte d'adaptation aux changements climatiques
- 5.3 Appui municipal pour le dépôt au volet 1 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PCRMHH) : Planification de la restauration des milieux humides et hydriques dans la Tourbière de la rivière Noire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 5.4 Avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 ayant pour but d'inclure le lot 6 515 835 en totalité dans la zone commerciale «66-C »
- 5.5 Adoption du Règlement numéro 1682-2025 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2025
- 5.6 Avis de motion concernant un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajuster les normes sur l'implantation des piscines résidentielles, des cours avant secondaires et des kiosques de vente de fruits et légumes
- 5.7 Adoption du projet de règlement numéro APR-393-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajuster les normes sur l'implantation des piscines résidentielles, des cours avant secondaires et des kiosques de vente de fruits et légumes
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Aucun
- 7. PARCS ET BÂTIMENTS**
- 7.1 Amendement de la résolution numéro 242-2024 : Éclairage du terrain de balle
- 7.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement de véhicules et l'acquisition d'équipement pour les Services techniques
- 7.3 Adoption du Règlement numéro 1683-2025 modifiant le Règlement numéro 1663-2024 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 95 000 \$
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 8.1 Autorisation de paiement : Versements d'une subvention à Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 9.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense et un emprunt de 120 000 \$ pour l'acquisition d'équipement incendie et de sécurité nautique
- 9.2 Demande de remboursement du paiement d'une inscription de l'équipe de hockey des pompiers de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- 10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
- 10.1 Octroi de subventions : Organismes reconnus
- 10.2 Autorisation de paiement : Cotisation annuelle à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf
- 10.3 Autorisation de paiement : Camp de jour de la Corporation nautique de Fossambault
- 10.4 Octroi d'un contrat de gré à gré (25 000 \$ à 133 800 \$) pour l'achat de vêtements de soccer
- 10.5 Adoption du Règlement numéro 1684-2025 modifiant le règlement numéro 1646-2024 concernant le fonctionnement de la bibliothèque afin d'abolir les frais de retard
- 11. TRANSPORT**
- 11.1 Publication de la mise à jour du comité de santé et de sécurité



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

- 11.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1678-2024 restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils afin de remplacer l'annexe A
- 11.3 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement décrétant une dépense de 2 748 000 \$ et un emprunt de 2 418 000 \$ pour le resurfaçage d'une partie de la route Montcalm et le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier et les routes des Érables et Montcalm

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité des voix en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RECUEILLEMENT**

La séance du lundi 3 février 2025 est ouverte.

**035-2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**036-2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JANVIER 2025**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2025 comme il a été déposé.

**ADOPTÉE**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION : RÈGLEMENT NUMÉRO 1679-2025**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, et afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture du règlement, madame Mélanie Côté, assistante-greffière, dépose un procès-verbal de correction indiquant que l'article 4 du Règlement numéro 1679-2025 est corrigé de façon à remplacer le numéro "1" par la lettre "A".



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

037-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1681-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION, DE COMPENSATION ET DE LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro 1681-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et les modifications qui ont été effectuées entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1681-2025 décrétant l'imposition des taux de taxation, de compensation et de la tarification de différents services municipaux.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION D'IMMEUBLES SUR LE TERRITOIRE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement sur l'exercice du droit de préemption d'immeubles sur le territoire.

De plus, madame Nathalie Laprade, conseillère, dépose le projet de règlement APR- 392-2025.

038-2025

**AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 405-2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES LIÉS À LA RECONSTRUCTION DU PONT P-06085**

**ATTENDU** que le conseil a autorisé, par la résolution numéro 405-2023, la signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relativement aux travaux préparatoires de reconstruction du pont P-06085 au-dessus de la rivière Ontaritz sur la route Saint-Denys-Garneau;

**ATTENDU** que dans le cadre de ces travaux, il est nécessaire de déplacer une conduite d'aqueduc appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier puisque cette dernière est attachée au pont existant;

**ATTENDU** que la participation financière de la Ville aux travaux préparatoires de ce projet a été établie à 65 000 \$, plus taxes;

**ATTENDU** que la résolution numéro 405-2023 ne prévoyait pas l'appropriation des fonds nécessaires;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 405-2023 afin d'y préciser le mode de financement du projet;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 janvier 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 405-2023 afin d'y préciser que le montant établi pour la participation de la Ville aux travaux préparatoires du projet, soit 65 000 \$, plus taxes, est approprié de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**039-2025**

**PAIEMENT DE LA QUOTE-PART 2025 : TRANSPORT ADAPTÉ**

**ATTENDU** que la MRC de La Jacques-Cartier a déclaré compétence en regard du dossier du transport adapté régional le 21 septembre 2005;

**ATTENDU** que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2006, la MRC offre un service de transport adapté sur le territoire des municipalités participantes;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier participe au transport adapté offert par la MRC de La Jacques-Cartier et donc désigne la MRC de La Jacques-Cartier comme mandataire du service offert sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU** que la tarification est déterminée annuellement par résolution de la MRC, tant pour le service de transport collectif que pour le transport adapté;

**ATTENDU** que la résolution numéro 24-081-O a été adoptée par la MRC le 17 avril 2024 et qu'elle maintient le gel tarifaire;

**ATTENDU** que le budget 2025 pour le transport adapté, adopté par la MRC le 27 novembre 2024 par la résolution numéro 24-239-O, s'élève à 563 092 \$;

**ATTENDU** que la quote-part pour la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'année 2025 est de 27 512 \$;

**ATTENDU** que les municipalités participantes doivent, avant le 31 mars de chaque année, confirmer leur participation au service ainsi que le montant de leur quote-part afin que la MRC puisse répondre à l'une des exigences du programme de financement du transport adapté du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

**ATTENDU** le rapport de madame Isabelle Bernier, greffière et directrice des affaires juridiques, en date du 8 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entérine le budget global du transport adapté de la MRC de La Jacques-Cartier et signifie l'acceptation de sa participation et l'engagement à verser sa quote-part 2025 au montant de 27 512 \$.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire *Quote-part MRC – Transport adapté (02-370-00-950)*.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que copie de cette résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

040-2025

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À  
UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 860 000 \$

**ATTENDU** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 860 000 \$ qui sera réalisé le 10 mars 2025 et réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
1432-2018	658 000 \$
1432-2018	680 300 \$
1460-2019	280 700 \$
1542-2021	55 200 \$
1567-2022	33 100 \$
1595-2022	86 500 \$
1599-2023	1 342 500 \$
1637-2024	33 800 \$
1647-2024	68 200 \$
1648-2024	395 900 \$
1650-2024	142 800 \$
1654-2024	83 000 \$

**ATTENDU** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1432-2018, 1460-2019, 1542-2021, 1567-2022, 1595-2022, 1599-2023, 1637-2024, 1647-2024, 1648-2024, 1650-2024 et 1654-2024, la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller

**ET RÉSOLU** que les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 mars 2025;
2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 mars et le 10 septembre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation. Toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7) ;
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS ;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises » ;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE ST-RAYMOND-STE-CATHERINE  
225, AVENUE ST-MAXIME  
ST-RAYMOND, QC G3L 3W2



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière ou par l'assistante-trésorière. La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier d'authentification. Les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 1432-2018, 1460-2019, 1542-2021, 1567-2022, 1595-2022, 1599-2023, 1637-2024, 1647-2024, 1648-2024, 1650-2024 et 1654-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mars 2025) au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou pour la partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

**041-2025 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR LA GESTION DE LA MUTUELLE DE PRÉVENTION**

**ATTENDU** que MEDIAL Services-Conseils-SST effectue la gestion de la Mutuelle de prévention, la gestion de la prévention et la gestion des dossiers de CNESST;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer le contrat pour l'année 2025;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise MEDIAL Services-Conseils-SST respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 15 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à MEDIAL Services-Conseils-SST pour l'année 2025 d'un montant estimé à 18 682,22 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense aux postes budgétaires ayant pour objet 416.

**ADOPTÉE**

**042-2025 AUTORISATION DE REPORT DE VACANCES ANNUELLES DE L'ANNÉE 2024 DE QUELQUES EMPLOYÉS**

**ATTENDU** les demandes de quelques employés pour le report en 2025 ou le paiement du solde de leurs vacances annuelles 2024, telles que présentées dans le tableau intitulé « Report et paiement de vacances annuelles 2024 » faisant partie intégrante de la présente résolution;

**ATTENDU** que ces employés n'ont pas pu prendre toutes leurs vacances annuelles en raison de circonstances exceptionnelles;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 15 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ET RÉSOLU** que le conseil approuve la demande desdits employés pour le report ou le paiement du solde de leurs vacances annuelles 2024 tel que présenté dans le tableau intitulé « Demande de report et de paiement de vacances annuelles 2024 ».

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires *Vacances* ayant 145 pour code d'objet.

**ADOPTÉE**

043-2025

**SIGNATURE D'UN AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DES DIRECTEURS DE SERVICE : NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**ATTENDU** la démission du directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire au mois de mai dernier;

**ATTENDU** que monsieur Éric Gingras a assumé l'intérim de ce poste au cours des huit derniers mois;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'un nouveau directeur;

**ATTENDU** que monsieur Éric Gingras a manifesté son intérêt pour le poste à combler;

**ATTENDU** que monsieur Gingras possède les compétences techniques, la qualification, une expérience pertinente et le leadership nécessaire pour lui permettre d'occuper ce poste;

**ATTENDU** le processus d'évaluation du candidat effectué par la firme Sismik Impact inc. et la recommandation de ladite firme;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller

**ET RÉSOLU** de nommer monsieur Éric Gingras au poste de directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement au contrat de travail des directeurs de service afin d'y intégrer l'employé.

Toutes les conditions au contrat de travail des directeurs de service s'appliquent à monsieur Gingras, à l'exception des éléments énumérés à la proposition contractuelle datée du 21 janvier 2025 et au rapport du directeur général daté du 22 janvier 2025, qui ont préséance sur les clauses du contrat de travail. Ces documents sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

La date d'entrée en fonction est établie au 4 février 2025.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires des salaires appropriés de la section sports, loisirs, culture et vie communautaire 2025.

**ADOPTÉE**

044-2025

**SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** l'embauche d'une nouvelle coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire;

**ATTENDU** la diminution des tâches auxquelles madame Guylaine Veilleux est affectée;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ATTENDU** que madame Veilleux doit tout de même demeurer en poste pour superviser les activités de soccer et d'autres tâches associées à la programmation et à certaines activités;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 16 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de modifier le contrat de travail des cadres intermédiaires en diminuant l'horaire de travail de la coordonnatrice au Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Guylaine Veilleux, de 20 à 10 heures par semaine, ainsi qu'en diminuant la banque d'heures de 180 à 104 heures annuellement pour effectuer des tâches relatives aux programmations saisonnières ainsi qu'aux événements selon les besoins du service.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires employés-cadres (02-701-20-141)*.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Pierre Dolbec, maire, et monsieur Martin Careau, directeur général, à signer l'amendement au contrat de travail des cadres intermédiaires.

**ADOPTÉE**

**045-2025 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :  
MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** que les règlements 1289-2015 et 1667-2024 comprennent des dispositions à l'égard de la possession des animaux et que ces dispositions encadrent en particulier les règles pour l'utilisation du parc canin;

**ATTENDU** que le conseil municipal peut nommer par résolution un ou des préposés pour faire appliquer le règlement 1289-2015, et que la résolution numéro 319-2024 identifie le surveillant du parc canin pour l'application du chapitre 8 du Règlement numéro 1667-2024;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire qu'un représentant de la Ville soit désigné au respect des dispositions des règlements 1289-2015 et 1667-2024;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 16 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Victorin Rochette comme employé occasionnel au poste de surveillant du parc canin. Il sera chargé de l'application des règlements 1289-2015 et 1667-2024, et plus particulièrement des dispositions concernant le parc canin.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que Monsieur Rochette soit en fonction jusqu'au 31 décembre 2025 à raison de six heures par semaine et qu'il soit rémunéré au taux horaire prévu à la grille salariale des employés occasionnels en vigueur.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaires surveillance du parc du Grand-Héron (02-701-91-141)*.

**ADOPTÉE**

**046-2025 SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE :  
MOUVEMENT DE PERSONNEL - ENTÉRINEMENT**

**ATTENDU** qu'une employée embauchée par la résolution 491-2024 comme préposée à la billetterie au parc de glisse a donné sa démission avant son entrée en poste;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ATTENDU** que les heures laissées vacantes doivent être comblées;

**ATTENDU** que le Service sports, loisirs, culture et vie communautaire a contacté deux candidats qui n'avaient pas été retenus la première fois, car tous les postes étaient pourvus;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 28 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur William Dumont, en date du 19 décembre 2024, et de madame Azélie Linteau, en date du 12 janvier 2025, aux postes de préposés à la billetterie, et ce, pour la durée complète de la saison du parc de glisse.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Salaire billetterie (02-701-31-141)*.

**ADOPTÉE**

047-2025

**ADMINISTRATION : MOUVEMENT DE PERSONNEL**

**ATTENDU** que pour assurer le maintien de l'ordre lors des séances du conseil, il est nécessaire qu'un agent de sécurité y assiste;

**ATTENDU** que monsieur Victorin Rochette est embauché comme agent de sécurité aux séances du conseil depuis plusieurs années;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en gestion des ressources humaines, madame Andréanne Tardif, en date du 16 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'entériner l'embauche de monsieur Victorin Rochette au poste d'agent de sécurité lors des séances du conseil et de le rémunérer à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur pour les employés occasionnels, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, tel que prescrit l'article 9 du règlement numéro 1467-2019.

**ADOPTÉE**

048-2025

**ENTENTE DE PRINCIPE : CONTRAT DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS COLS BLANCS  
2024-2028**

**ATTENDU** que les conditions de travail du contrat des employés cols blancs étaient valides jusqu'au 31 décembre 2023;

**ATTENDU** que ces dernières devaient donc être renégociées en 2024;

**ATTENDU** que le conseil municipal a mis en place un comité de négociation par la résolution numéro 513-2023;

**ATTENDU** la dernière proposition transmise par les représentantes des employés cols blancs en date du 19 décembre 2024;

**ATTENDU** que certaines employées ont déposé des demandes particulières;

**ATTENDU** la recommandation du comité de négociation en date du 20 janvier 2025;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 22 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'accepter la dernière proposition transmise par les représentantes des employés cols blancs en date du 19 décembre 2024.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'entériner la recommandation du comité concernant les demandes particulières de certaines employées.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** de mandater la direction générale pour la préparation du contrat de travail 2024-2028 pour sa signature. Les montants à remettre aux employés de façon rétroactive pourront être versés dès la signature du nouveau contrat de travail.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense aux postes budgétaires de salaires appropriés dont le code d'objet débute par 100.

**ADOPTÉE**

049-2025

**FORMATION D'UN COMITÉ : NÉGOCIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL DES DIRECTEURS DE SERVICE**

**ATTENDU** que le contrat de travail des directeurs de service est venu à échéance le 31 décembre 2024;

**ATTENDU** que des rencontres impliquant des représentants de l'employeur et les directeurs de service devront être tenues afin de convenir du nouveau contrat de travail;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Martin Careau, directeur général, en date du 20 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme les personnes suivantes à titre de représentants de l'employeur au comité de négociation du nouveau contrat de travail des directeurs de service, soit :

Monsieur Pierre Dolbec, maire;  
Monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller municipal;  
Monsieur Martin Careau, directeur général.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DÉPÔTS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des chèques et dépôts préparée par madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, pour la période se terminant le 31 janvier 2025, laquelle totalise la somme de 1 798 870,38 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur Martin Careau, directeur général, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, pour la période se terminant le 30 janvier 2025, laquelle comprend 264 commandes au montant de 1 588 152,44 \$.

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée. Puisqu'il n'y a aucune personne présente à la consultation, aucun commentaire n'est adressé aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

050-2025

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 18, RUE DU JARDIN**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure visant à régulariser la marge de recul latérale droite de la résidence par rapport à la ligne de lot qui est de 1,9 mètre;

**ATTENDU** que l'article 6.1.1 du *Règlement de zonage numéro 1259-2014* stipule que pour la zone 14-H, la marge de recul latérale minimale est de 3,0 mètres;

**ATTENDU** le dépôt du rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, auprès du comité consultatif d'urbanisme, en date du 8 janvier 2025, ainsi que les documents fournis par le requérant;

**ATTENDU** que l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur puisque la non-conformité ne relève pas de lui et que cela nuirait au processus de vente de sa résidence;

**ATTENDU** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété étant donné que la situation est telle depuis plusieurs années sans qu'aucune plainte n'ait été rapportée;

**ATTENDU** que la demande n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

**ATTENDU** que les objectifs du plan d'urbanisme sont respectés;

**ATTENDU** que la demande porte sur 1,1 mètre, ce qui, dans le contexte, est jugé comme étant mineur;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme dans l'extrait CC- 01- 2025;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 15 janvier 2025;

**ATTENDU** que le conseil a entendu les personnes qui désiraient s'exprimer sur la demande;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'accorder la dérogation mineure afin de régulariser la marge de recul latérale droite de la résidence située au 18, rue du Jardin.

**ADOPTÉE**

051-2025

**PROGRAMME OASIS : ÉLABORATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE VERDISSEMENT MUNICIPAL EN CONTEXTE D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**ATTENDU** la hausse de la fréquence des vagues de chaleur et des pluies torrentielles due aux changements climatiques;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'être proactif et de réaliser un portrait et un diagnostic du territoire en plus d'un plan de verdissement afin de diminuer les impacts potentiels de ces phénomènes;

**ATTENDU** que le Programme OASIS du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs propose de subvention de l'ordre de 80 % afin de soutenir les organismes municipaux dans la planification de projets de verdissement, incluant l'analyse des risques liés à la chaleur et aux pluies abondantes, l'identification de solutions d'adaptation par le verdissement, l'analyse des coûts-bénéfices;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à payer sa part des coûts admissibles;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 23 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière au volet 1 du programme Oasis.

**II EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur Martin Careau, directeur général, à signer tous les documents nécessaires, notamment le protocole d'entente à intervenir.

**ADOPTÉE**

052-2025

**APPUI MUNICIPAL POUR LE DÉPÔT AU VOLET 1 DU PROGRAMME DE RESTAURATION ET DE CRÉATION DE MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRCMHH) : PLANIFICATION DE LA RESTAURATION DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DANS LA TOURBIÈRE DE LA RIVIÈRE NOIRE À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que le volet 1 du *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)* finance des études préalables permettant d'approfondir la compréhension des caractéristiques fondamentales d'un site et d'établir le potentiel et les options de restauration écologique;

**ATTENDU** que la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier (CBJC) souhaite déposer une demande pour un projet d'étude préalable (volet 1) au PRCMHH afin d'établir une orientation plus éclairée de la mise en valeur de la Tourbière de la rivière Noire;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier possède un lot inclus dans la zone d'étude, une résolution est requise afin d'autoriser la CBJC à accéder au lot 6 274 445;

**ATTENDU** le rapport de madame Rosalie Laroche, directrice adjointe à l'urbanisme, en date du 16 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'appuyer le projet « Planification de la restauration des milieux humides et hydriques dans la Tourbière de la rivière Noire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier » de la CBJC déposé dans le cadre du volet 1 du PRCMHH du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à permettre la réalisation de l'étude préalable, en vertu du volet 1 du PRCMHH, sur le lot 6 274 445, propriété de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par la CBJC, entre le printemps et l'automne 2025.

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier s'engage à accepter que le rapport final soit rendu public.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AYANT POUR BUT D'INCLURE LE LOT 6 515 835 EN TOTALITÉ DANS LA ZONE COMMERCIALE «66-C»**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Nathalie Laprade, conseillère, donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2024 ayant pour but d'inclure le lot 6 515 835 en totalité, situé sur l'avenue des Catherine, dans la zone commerciale «66-C».



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

053-2025

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1682-2025 INTERDISANT L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS ANIMALES, DE BOUES OU DE RÉSIDUS PROVENANT D'UNE FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS PENDANT CERTAINES JOURNÉES DE L'ANNÉE 2025**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-389-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1682-2025 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certaines journées de l'année 2025.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AJUSTER LES NORMES SUR L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES, DES COURS AVANT SECONDAIRES ET DES KIOSQUES DE VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Nathalie Laprade, conseillère, qu'il sera adopté, à une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajuster les normes sur l'implantation des piscines résidentielles, des cours avant secondaires et des kiosques de vente de fruits et légumes.

Ce projet de règlement vise à revoir les normes pour les terrains d'angle en permettant d'implanter les clôtures, les piscines et les bâtiments complémentaires plus près de la ligne de rue qu'auparavant. De plus, la distance d'implantation des piscines par rapport aux lignes de terrain a été révisée à la baisse afin de permettre aux propriétaires de plus petits terrains de maximiser l'utilisation de leur propriété.

La modification inclut l'ajout d'une disposition concernant les kiosques de vente de fruits et légumes afin de s'assurer que ceux-ci soient autorisés seulement lorsque l'usage principal est un commerce spécialisé dans la vente de fruits et légumes.

054-2025

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-393-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'AJUSTER LES NORMES SUR L'IMPLANTATION DES PISCINES RÉSIDENTIELLES, DES COURS AVANT SECONDAIRES ET DES KIOSQUES DE VENTE DE FRUITS ET LÉGUMES**

**ATTENDU** qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné lors de la séance de ce conseil tenue le 3 février 2025;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de revoir les normes pour les terrains d'angle de façon à permettre d'implanter les clôtures, les piscines et les bâtiments complémentaires plus près de la ligne de rue;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de revoir la distance d'implantation des piscines à la baisse par rapport aux lignes de lot afin de permettre aux propriétaires de plus petits terrains de maximiser l'utilisation de leur propriété;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'ajouter une disposition concernant les kiosques de vente de fruits et légumes afin de s'assurer que ceux-ci soient autorisés seulement lorsque l'usage principal est un commerce spécialisé dans la vente de fruits et légumes;

**ATTENDU** la recommandation du Service de l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Nathalie Laprade, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le projet de règlement numéro APR-393-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'ajuster les normes sur l'implantation des piscines résidentielles, des cours avant secondaires et des kiosques de vente de fruits et légumes.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**055-2025 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 242-2024 : ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE BALLE**

**ATTENDU** la résolution numéro 242-2024 adoptée à la séance du 27 mai 2024 concernant le projet d'éclairage du terrain de balle;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 242-2024 adoptée à la séance du 27 mai 2024 pour modifier le nom du fournisseur par Wesco Distribution Canada LP au lieu de Voltech International inc.;

**ATTENDU** qu'une nouvelle vérification du comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle selon le changement de fournisseur;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Wesco Distribution Canada LP respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 24 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 242-2024 afin de remplacer l'octroi du contrat à Voltech International inc. par Wesco Distribution Canada LP, puisque c'est ce dernier qui exécutait le contrat pour la fourniture des nouveaux poteaux d'éclairage du terrain de balle.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 350 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE VÉHICULES ET L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT POUR LES SERVICES TECHNIQUES**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, madame Josée Lampron, conseillère donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 350 000 \$ pour le remplacement de véhicules et l'acquisition d'équipement pour les Services techniques.

De plus, madame Josée Lampron, conseillère, dépose le projet de règlement numéro APR-394-2025.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**056-2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1683-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1663-2024 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 95 000 \$**

**ATTENDU** que le Règlement 1663-2024 a été adopté le 8 juillet 2024 décrétant une dépense et un emprunt de 235 000 \$ afin d'effectuer des travaux correctifs à la climatisation de la mairie;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire de modifier le Règlement numéro 1663-2024 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 95 000 \$;

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-390-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption. Elle a également mentionné le mode de financement, de paiement ou de remboursement de la dépense;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1683-2025 modifiant le Règlement numéro 1663-2024 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 95 000 \$.

**ADOPTÉE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**057-2025 AUTORISATION DE PAIEMENT : VERSEMENTS D'UNE SUBVENTION À GESTION SANTÉ SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** que Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (ci-après Gestion Santé) a pour mandat de favoriser l'amélioration des soins de santé et de bien-être de la population, en favoriser l'accès aux citoyens des populations de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Fossambault-sur-le-Lac, Lac-Saint-Joseph et ses environs;

**ATTENDU** que Gestion Santé contribue également à l'implantation, au maintien et à l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques ou sociales limitent leurs déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;

**ATTENDU** que Gestion Santé loue des bureaux situés au 4500, route de Fossambault, à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, afin d'y aménager des services médicaux et paramédicaux;

**ATTENDU** que Gestion Santé a besoin du soutien financier de la Ville pour réaliser sa mission;

**ATTENDU** que les objectifs poursuivis par Gestion Santé correspondent aux valeurs de la Ville;

**ATTENDU** l'entente signée par les deux parties pour les années 2023 à 2026;

**ATTENDU** le rapport de madame Julie Cloutier, trésorière et directrice générale adjointe, en date du 23 janvier 2025;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Martin Chabot, conseiller  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le paiement de 180 000 \$ à Gestion Santé pour l'année 2025 à être déboursé en quatre versements, soit 45 000 \$ à la suite de la présente résolution et 45 000 \$ les 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et le dernier versement le 1<sup>er</sup> octobre 2025 sous réserve du dépôt des états financiers 2024 de Gestion Santé Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à la Ville.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que le montant de la dépense soit imputé au poste budgétaire *Subvention centre de santé* (02-590-00-996).

**ADOPTÉE**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 120 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INCENDIE ET DE SÉCURITÉ NAUTIQUE**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense et un emprunt de 120 000 \$ pour l'acquisition d'équipement incendie et de sécurité nautique.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller, dépose le projet de règlement numéro APR-395-2025.

**058-2025 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU PAIEMENT D'UNE INSCRIPTION DE L'ÉQUIPE DE HOCKEY DES POMPIERS DE LA VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la demande de remboursement déposée par monsieur Sébastien Tétreault, pompier, en date du 9 janvier 2025, pour l'inscription de pompiers à temps partiel de la Ville au tournoi annuel de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés d'une somme de 1 050 \$;

**ATTENDU** que les hockeyeurs de ce club sont des employés de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que monsieur Tétreault a payé le montant de l'inscription pour le tournoi qui aura lieu du 3 au 6 avril 2025;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Étienne Labonté, directeur adjoint du Service de la sécurité publique, en date du 21 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le remboursement d'une somme de 1 050 \$ à monsieur Sébastien Tétreault pour l'inscription au tournoi annuel de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Activité sociale/caritative* (02-220-00-447), après un transfert de 450 \$ du poste budgétaire *Services juridiques-incendie* (02-220-00-412).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**059-2025 OCTROI DE SUBVENTIONS : ORGANISMES RECONNUS**

**ATTENDU** que la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes définit les critères et les modalités d'aide financière pour les organismes qui possèdent une reconnaissance;

**ATTENDU** que les organismes reconnus ont été invités à présenter leur demande d'aide financière pour l'année 2025;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la Charte de la langue française et que les organismes n'ont pas encore démontré qu'ils respectent les exigences de cette dernière;

**ATTENDU** qu'ils ne figurent pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'analyse des demandes d'aide financière est complétée;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service Sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 21 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer les subventions suivantes aux organismes reconnus :

- Association chasse et pêche CATSHALAC : 3 000 \$
- Cercle de Fermières : 1 000 \$
- Les Événements Pion joues-tu ? : 3 000 \$
- Popote et multi-services : 2 500 \$
- Société d'histoire catherinoise : 1 000 \$
- Société d'horticulture et d'écologie de la Jacques-Cartier : 1 000 \$
- Maison des Jeunes : 25 000 \$

Les organismes qui ont reçu une aide financière en 2024 devront, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, effectuer une reddition de comptes avant de recevoir la subvention 2025. L'octroi des subventions est également conditionnel au respect, par les organismes, des exigences de la Charte de la langue française.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense comme suit : 10 500 \$ au poste budgétaire *Subventions aux organismes récréatifs* (02-701-96-991), 1 000 \$ au poste budgétaire *Subventions aux organismes culturels* (02-702-27-991) et 25 000 \$ au poste budgétaire *Subventions à la Maison des Jeunes* (02-701-29-991).

**ADOPTÉE**

**060-2025 AUTORISATION DE PAIEMENT : COTISATION ANNUELLE À LA SOCIÉTÉ DE LA PISTE JACQUES-CARTIER/PORTNEUF**

**ATTENDU** que la Vélo piste Jacques-Cartier/Portneuf traverse le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** que la Ville doit payer une cotisation annuelle à cet effet;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 14 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle 2025 à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf au montant de 12 390 \$.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Contribution piste cyclable Jacques-Cartier/Portneuf* (02-701-90-950).

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**061-2025 AUTORISATION DE PAIEMENT : CAMP DE JOUR DE LA CORPORATION NAUTIQUE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu une entente avec la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2024;

**ATTENDU** que, selon cette entente, la Ville verse un montant de 31 \$ par semaine pour le premier enfant, de 38 \$ pour le deuxième et de 46 \$ pour le troisième enfant et les suivants;

**ATTENDU** que la Corporation nautique de Fossambault a fourni la liste des enfants inscrits au camp de jour résidant à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 17 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'un montant de 13 734 \$ à la Corporation nautique de Fossambault pour le camp de jour de l'été 2024.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Remboursement camp de jour – Autres (02-701-56-417)* de l'année 2024.

**ADOPTÉE**

**062-2025 OCTROI D'UN CONTRAT DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ À 133 800 \$) POUR L'ACHAT DE VÊTEMENTS DE SOCCER**

**ATTENDU** que le Club de soccer Les Rapides de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désire remplacer leurs uniformes en 2025;

**ATTENDU** que les chandails demeurent la propriété de la Ville et sont réutilisés chaque saison;

**ATTENDU** qu'il y a également lieu de faire l'achat de bas et de shorts qui seront vendus aux participants lors des inscriptions;

**ATTENDU** que le montant de cette dépense est supérieur à celui prévu au budget de fonctionnement;

**ATTENDU** que les revenus provenant du plan de partenariat 2024-2028 pour le soccer sont de 11 000 \$ en 2025 et permettront de défrayer une partie du coût des chandails des équipes à l'effigie du club;

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle comme prévu dans la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que le comité de gestion contractuelle a confirmé que l'octroi de ce contrat respectait les règles de gestion contractuelle;

**ATTENDU** que la Ville est assujettie à la *Charte de la langue française* et que l'entreprise Influence Sport inc. respecte les exigences de cette dernière et qu'elle ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française;

**ATTENDU** que l'entreprise Influence Sport inc. a reconnu avoir pris connaissance des exigences d'intégrité de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour y satisfaire pendant toute la durée du contrat;

**ATTENDU** l'offre de prix soumise par l'entreprise Influence Sport inc. au montant de 25 430,75 \$, plus taxes;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ATTENDU** le rapport de monsieur Éric Gingras, directeur du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire par intérim, en date du 17 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** d'octroyer le contrat à l'entreprise Influence Sport inc. pour l'achat des vêtements de soccer selon l'offre de prix soumise par Influence Sport inc. en date du 7 janvier 2025 au montant de 25 430,75 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire *Vêtements soccer* (02-701-52-650), après une appropriation de l'*excédent de fonctionnement non affecté* (59-110-00-000).

**ADOPTÉE**

**063-2025 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1684-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1646-2024 CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE AFIN D'ABOLIR LES FRAIS DE RETARD**

**ATTENDU** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 13 janvier 2025;

**ATTENDU** que le projet de règlement numéro APR-391-2025 a été déposé lors de cette même séance;

**ATTENDU** que madame Mélanie Côté, assistante-greffière, a précisé l'objet du règlement et qu'aucune modification n'a été effectuée entre le projet et le présent règlement;

**ATTENDU** que les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Josée Lampron, conseillère  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le Règlement numéro 1684-2025 modifiant le règlement numéro 1646-2024 concernant le fonctionnement de la bibliothèque afin d'abolir les frais de retard.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

**064-2025 PUBLICATION DE LA MISE À JOUR DU COMITÉ DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ**

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, il est obligatoire de publier la mise à jour annuelle des membres du comité de santé et de sécurité;

**ATTENDU** que le fonctionnement dudit comité est régi par le *Règlement sur les comités de santé et de sécurité du travail*;

**ATTENDU** que madame Nathalie Boujard ainsi que messieurs Mathieu Ouellet et Loïk Laperrière ont été ajoutés à titre de représentants des employés;

**ATTENDU** que messieurs Simon Lafrance et Steve Plamondon ont été ajoutés à titre de représentants de l'employeur;

**ATTENDU** que madame Nathalie Boujard assure également le rôle de représentante en santé et sécurité;

**ATTENDU** que messieurs Jean-Sébastien Gauthier et Steve Rochette assurent quant à eux la coprésidence du comité de santé et de sécurité;

**ATTENDU** le rapport de monsieur John McGrath, directeur des Services techniques, en date du 23 janvier 2025;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Sylvain Ferland, conseiller



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**ET RÉSOLU** d'autoriser la mise à jour du comité de santé et de sécurité composé des huit personnes suivantes :

Représentant les employés :

- Madame Nathalie Boujard;
- Monsieur Jean-Sébastien Gauthier;
- Monsieur Loïk Laperrière;
- Monsieur Mathieu Ouellet.

Représentant l'employeur :

- Monsieur Étienne Labonté;
- Monsieur Simon Lafrance;
- Monsieur Steve Plamondon;
- Monsieur Steve Rochette.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'abroger les résolutions numéro 165-2023 et 194-2024.  
**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1678-2024 RESTREIGNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS AFIN DE REMPLACER L'ANNEXE A**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1678-2024 restreignant la circulation des camions et des véhicules-outils afin de remplacer l'annexe A.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller dépose le projet de règlement APR-396-2025.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 748 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 418 000 \$ POUR LE RESURFAÇAGE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE MONTCALM ET LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LA RUE LAURIER ET LES ROUTES DES ÉRABLES ET MONTCALM**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, monsieur Sylvain Ferland, conseiller donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure, un règlement décrétant une dépense de 2 748 000 \$ et un emprunt de 2 418 000 \$ pour le resurfaçage de la route Montcalm et le remplacement de ponceaux sur la rue Laurier et les routes des Érables et Montcalm.

De plus, monsieur Sylvain Ferland, conseiller, dépose le projet de règlement APR- 397- 2025.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions directement aux membres du conseil. Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

---

**065-2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Marc-Antoine Gagnon, conseiller  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du lundi 3 février 2025.

La séance est levée à 19 h 54.

**ADOPTÉE**

---

Pierre Dolbec  
MAIRE

---

Mélanie Côté  
ASSISTANTE-GREFFIÈRE